



VILLE DE COMBOURG  
(Ille et Vilaine)

**COMPTE RENDU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Pour l'an deux mille six, où est écrit ce qui suit : Séance publique du **10 Avril 2006**, à 20 heures, en vertu des articles L 2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de Conseillers présents : 21  
Quorum : 14

Date de convocation et d'affichage : 4 Avril 2006  
Date d'affichage du compte-rendu : 13 Avril 2006

\*\*\*\*\*

**Etaient présents** : M. Joël LE BESCO, Maire, M. Joël HAMELIN, Mme Monique DAUCE, M. Michel LEBRET, Mme Marie-Renée GINGAT, M. Bertrand HIGNARD (à partir de la question n° 06-49), Mme Monique ROBINAULT, M. Pierre LEGEARD et M. André BADIGNON, Adjoints, Mmes Pierrette HUET, Marie-Thérèse FERRAND, Yolande GIROUX, M. Marcel FOUQUET, M. Jean DENOUAL, Mme Marylène QUEVERT (à partir de la question n° 06-49), M. François LARCHER, M. Jean-Luc LEGRAND, Mme Annie CITRE, Mme Marie-Thérèse SAUVEE (à partir de la question n° 06-48), M. Jean-Michel COQUELIN, M. Loïc PETITPAS

**Absents excusés** : Mme Martine CHEVALIER, M. Claude BIEDERMANN, Mme Michelle GAUCHER, Mme Chantal GILLOUAYE, Mme Marguerite COÏC,

**Absents non excusés** : Mme Françoise BAUDUIN

**Pouvoirs** : Mme CHEVALIER à M. HAMELIN ; Mme GAUCHER à Mme DAUCE ; Mme GILLOUAYE à Mme FERRAND ; Mme COÏC à Mme SAUVEE

\*\*\*\*\*

**Président de séance** : M. Joël LE BESCO, Maire  
**Secrétaire de séance** : Mme Marie-Thérèse FERRAND, Conseillère Municipale

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et passe à l'ordre du jour.

**Rappel de l'Ordre du jour :**

- 06-45) Election d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- 06-46) Centre-ville 3<sup>e</sup> tranche – Consultation de conception de réseaux eaux usées, eaux pluviales et adduction d'eau potable
- 06-47) Schéma directeur de restructuration des réseaux eaux usées, eaux pluviales et adduction d'eau potable
- 06-48) Subventions communales – Exercice 2006
- 06-49) Budget primitifs de l'exercice – Ville et budget annexe : camping du Vieux Châtel
- 06-50) Budget primitif du lotissement Victor Hugo
- 06-51) Budget primitif du lotissement de Melesse
- 06-52) Budget primitif du lotissement Cité Rahuel
- 06-53) Budget primitif du lotissement de La Providence
- 06-54) Budget primitif du service des eaux
- 06-55) Budget primitif du service de l'assainissement
- 06-56) Ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie - Renouvellement
- 06-57) Mise en place d'un tarif de location des locaux du centre administratif, pour stages
- 06-58) Effacement des réseaux aériens – Allée des Primevères et Avenue de la Libération - Réactualisation
- 06-59) Travaux de voirie urbaine et rurale – Programme 2006
- 06-60) Parcours santé – Demande de subvention
- 06-61) Acquisition de tatamis pour le club de karaté – Demande de subvention
- 06-62) Délégation du Conseil Municipal au Maire – Article L 2122-22 (15<sup>e</sup> alinéa) et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

---

**06-45) ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION.**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire.

Monsieur LE BESCO fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Mme Marie-Thérèse FERRAND, sur proposition du Maire, est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ensuite, le procès-verbal de la dernière réunion, dont un exemplaire a été adressé à chaque Conseiller Municipal, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance précédente, en date du 13 Mars 2006, est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

**06-46) CENTRE VILLE 3<sup>ème</sup> TRANCHE – CONSULTATION DE CONCEPTION DE RESEAUX EAUX USEES – EAUX PLUVIALES ET ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

M. LE BESCO rappelle au Conseil Municipal qu'il a été informé en date du 13 Février 2006, du lancement d'une consultation en procédure adaptée pour un marché de conception, comprenant les éléments de missions suivants : PRO (conception du Projet) et ACT (Assistance Contrat de Travaux).

Trois sociétés ont été interrogées : AMCO de Rennes, SAFEGE de Saint Grégoire et BOURGOIS de Saint Grégoire.

Il a été décidé de retenir l'offre du Cabinet BOURGOIS pour un montant HT de 11 385.00 €.

S'agissant d'une information, ce point de l'ordre du jour n'a pas fait pas l'objet d'un vote.

**06-47) SCHEMA DIRECTEUR DE RESTRUCTURATION DES RESEAUX EAUX USEES, EAUX PLUVIALES ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

M. LE BESCO rappelle au Conseil Municipal qu'il a été informé, lors de sa réunion du 13 février 2006, de la nécessité d'établir un nouveau schéma directeur d'Eaux Usées et d'Eaux Pluviales.

En raison du développement de la commune et de l'avancement de la révision du P.L.U., il convient de réaliser un nouveau schéma directeur d'Adduction d'Eau Potable (A.E.P.), intégrant des paramètres comme la défense incendie et la mutualisation de la production.

A ce titre, et face à la complexité des différents éléments à mettre en œuvre et à analyser, il convient de s'adjoindre les compétences d'un organisme spécialisé afin de rédiger un cahier des charges et d'assister la municipalité lors de la consultation visant au choix d'un Bureau d'Etude.

Pour cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.), il a été décidé de faire appel à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.), compétente dans ce domaine d'intervention.

Il est proposé au Conseil Municipal de passer une convention avec la D.D.A.F. pour cette mission d'A.M.O.

Entendu l'exposé de M. LE BESCO, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE du principe de cette convention.

#### **06-48) SUBVENTIONS COMMUNALES – Exercice 2006**

Rapporteur : M. Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint

Monsieur HAMELIN, après étude par les commissions concernées, propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions communales suivantes :

#### **ASSOCIATIONS SPORTIVES**

	<b>2005</b> <i>euros</i>	<b>2006</b>
Amicale Cyclotouriste Combourgeoise	237	243
Amicale Cyclotouriste Combourgeoise (subvention exceptionnelle organisation de courses)	1 326	1 359*
DEFI 35		750
Association « la Chateaubriand »	2 410	2 416
Associations « La Jeunesse Combourgeoise »	2 385	2 478
Badminton	228	318
Judo-Club Combourgeois	308	316
Volley Indépendant Club	2 113	1 816
Subvention exceptionnelle VIC		1500
Association Communale de Chasse	308	316
Gymnastique Volontaire du Linon	200	205
Gym Bien être	83	205
Club Municipal de Natation	538	551
Office Cantonal des Sports	1 496,70	2 660,80
Combourg Suba	101	103
Hockey	75	66
Pêcheurs de la Dore	70	72
Amicale Bouliste Combourgeoise	70	72
U.S.L	95	97
Combourg Athlétisme	642	658
Sapeurs Pompiers « section sportive »	623	623
Emploi Educateur Sportif	3 558,78	3 076,20
Karaté		123
Karaté (subvention exceptionnelle)		100
V.T.T		100
<b>Sous-Total</b>	<b>16867,48</b>	<b>20 224</b>

## ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS

Club de la Gaieté	363	363
Centre Culturel de loisirs de Combourg		
Fonctionnement	1 200	1 200
* Carnaval	400	450 *
* Printemps	1 100	1 150 *
* Festival Etonnant Romantique	4 000	4 300 *
Chorale Paroissiale Ste Cécile	320	350
Colombe Combourgeoise	72	72
Les Productions du Dauphin	3 000	3 000
Amis de la Belote	65	65
Comité de Jumelage		
Fonctionnement	1 000	1 150
subvention exceptionnelle		750
Office de tourisme (subvention exceptionnelle)		
Fête de la lanterne	7 000	7 000*
Fête de la musique	2 200	2 500 <sup>2</sup>
Autres animations	500*	
L'Asso des cimes		100
L'Orchestre de Bretagne	80	80
Cinéma La Chateaubriand		1 000*
	<b>Sous-Total 21 300</b>	<b>23 530</b>

- *\*ces subventions ne seront versées qu'après réalisation et sur présentation des justificatifs de dépenses*
- *<sup>2</sup> cette subvention ne sera versée que si la manifestation se déroule sur le domaine public*

## ASSOCIATIONS SCOLAIRES

### **1) Subventions aux associations de Parents d'élèves**

- Ecole primaire publique		
- 1,68 € par élève X 376	586	632
- Ecole Primaire Sainte Anne		
- 1,68 € par élève X 305	523	512
- Collège Public FR Chateaubriand (FCPE)	80	82
- Collège Privé Saint-Gilduin	80	82

### **2) Subventions scolaires à caractère social**

Collège FR de Chateaubriand	1 200	1 240
Collège Saint Gilduin	1 050	1 010

### 3) Subventions aide aux devoirs

Aide aux devoirs	100	100
<b>Sous-Total</b>	<b>3 619</b>	<b>3 658</b>

### ASSOCIATIONS PATRIOTIQUES

Association des Anciens Combattants et Anciens Prisonniers		
fonctionnement	300	306
subvention exceptionnelle	250	72
Subvention musique (3 x 102 €)	300	306*
Médaillés Militaires	95	97
Anciens Combattants Passeurs de mémoire		100
<b>Sous-Total</b>	<b>945</b>	<b>881</b>

\*participation 102 € par prestation exécutée (8mai, 14 juillet, 11 novembre)

### ASSOCIATIONS A CARACTERE SOCIAL

Croix Rouge Française	68	69
Amicale des Donneurs de Sang	253	258
Association des Handicapés Valides	219	223
La Ligue contre le Cancer	67	68
Association des Pupilles de l'Enseignement Public	99	101
Association des Assistantes Maternelles	76	78
Association des Veuves Civiles	128	130
La Croix d'or	118	120
Les Restos du Cœur	479	489
Secours Populaire Français	43	44
Repas des Aînés	1 195	1 219
Accidentés du Travail (F.N.A.T.H)	67	68
Papillons Blancs	330	337
Les Décorés du Travail	64	65
ADFI (association pour la défense des Familles et de l'individu)	41	42
Rencontre Amitié Cancer	40	41
<b>Sous-Total</b>	<b>3 287</b>	<b>3 352</b>

### AUTRES ASSOCIATIONS OU ORGANISMES

Amicale du Personnel de la Ville de Combourg	2 907	3 000
Comice Agricole	2 022	3 493
Prévention routière	84	86
Anciens Pompiers	979	998
<b>Sous-Total</b>	<b>5 992</b>	<b>7 577</b>

**Sous-total Général**

**59 222**

**FONDS DE RESERVE**

**778**

Formant un **TOTAL GENERAL** de

**60 000,00 €**

Entendu l'exposé de M. HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE les propositions de subventions ci-dessus.

**06-49) BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2006 – (Ville et budget annexe : camping du Vieux Châtel)**

Rapporteurs : M. LE BESCO, Maire et M. Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Monsieur LE BESCO, Maire et Monsieur HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint délégué aux Finances, proposent au Conseil Municipal le budget primitif de la Ville et le budget annexe du camping municipal « du Vieux Châtel » établis par le Maire après étude par la commission des Finances et le débat d'orientations générales du budget.

**A) Fiscalité locale :**

M. HAMELIN propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux de la taxe d'habitation, de la taxe sur le foncier bâti et celle sur le foncier non bâti.

En maintenant ces taux, le montant des contributions directes 2006 sera de 1 364 902 € (1 341 819 € pour 2005, soit une progression de 1,72 %)

**Rappel des Taux :**

Taxe d'habitation :	17,51 %
Taxe Foncier Bâti :	18,14 %
Taxe Foncier Non Bâti :	52,90 %

Pour mémoire, il est rappelé que la taxe professionnelle est perçue par la Communauté de Communes-Pays de la Bretagne Romantique.

Entendu l'exposé de MM. LE BESCO et HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE la proposition ci-dessus, à savoir :

Taxe d'habitation :	17,51 %
Taxe Foncier Bâti :	18,14 %
Taxe Foncier Non Bâti :	52,90 %

## **B) Budget Primitif de la Ville**

Le budget primitif de la Ville établi par la Municipalité, après étude par la commission des finances et le débat d'orientations générales du budget, est présenté au Conseil Municipal.

Le Budget Primitif de la ville se résume de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	4 257 594,00 €
Dépenses d'Investissement :	6 881 725,00 €
Soit un total de	11 139 319,00 €

Ces dépenses sont couvertes en partie par les recettes suivantes :

Recettes de Fonctionnement : (hors impôts locaux et contributions directes)	2 892 694,00 €
Recettes d'Investissement : (hors emprunt)	3 340 580,00 €

L'équilibre du budget s'effectue à l'aide :

- des contributions directes pour :	1 364 900,00 €
- du recours à l'emprunt	3 541 145,00 €

Le projet de budget primitif de la Ville est soumis au vote.

Entendu l'exposé de MM. LE BESCO, Maire et HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 4 abstentions, ADOPTE le budget primitif 2006.

## **C) TABLEAU DES EFFECTIFS**

### **SITUATION ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

<b>GRADES</b>	<b>Situation réelle Au 1<sup>er</sup> Janvier 2006</b>		<b>modifications en 2006</b>
	<b>Pourvu</b>	<b>non pourvu</b>	<b>modif. Après modif.</b>
<b>Temps complet</b>			

Attachés (dont un attaché Principal 1er Cl.)	2		0	2
Rédacteur Chef	1		0	1
Rédacteur	1		0	1
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup>	1		0	1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>nd</sup> Classe	2		0	2
Adjoint administratif	1		0	1
Agent administratif qualifié	4		0	4
Garde champêtre	1		0	1
Technicien Territorial Supérieur Chef	0		+1*	+1* au 1/01/06
Technicien Territorial Supérieur Principal	1		-1*	-1*= 0 au 1/01/06
Agent de Maîtrise principal	0		+1*	+1* au 1/09/06
Agent de maîtrise qualifié	1		-1*	-1* =0 au 1/09/06
Agent de maîtrise	1		0	1
Agent technique en chef	2		0	2
Agent technique principal	2		0	2
Agent technique qualifié	2		+1*	2+1* au 01/07/06
Agent technique	2		+ 1	2 +1* au 01/09/06
Agent des services techniques	9	1	-1*+1*-1*	9-1*+1*-1 au 1/07 et 1/09/06
ATSEM 1ère classe	3		0	3
ATSEM 2èm classe	1		0	1
Assistant de conservation (Patri. et Biblio.)	0	1	0	1
S/TOTAL	37	2	1	40

**Temps non complet**

Educatrice Principal de Jeunes Enfants	0		+1*	+1* au 1/07/06
Educatrice de jeunes enfants	1		-1*	0 au 1/07/06
Agent des services techniques	9		-1*	8 au 1/07/06
Agent du patrimoine	2		0	2
Agent d'animation Qualifié	1		0	1
S/TOTAL	13		-1	12
<b>Auxiliaires</b>				
Agent des services techniques	4		0	4
Contrat d'aide à l'emploi	4		0	4
Contrat d'avenir		2		2
S/TOTAL	8	2	0	10
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>58</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>62</b>

Afin de mettre le tableau des effectifs en adéquation avec le personnel en place et pour faire face aux besoins, les modifications suivantes sont apportées avec effet :

**au 1<sup>er</sup> Janvier 2006 (\*)**

- suppression de poste :

1 poste de Technicien Territorial Supérieur Principal

**Au 1<sup>er</sup> Juillet 2006(\*)**

- suppression de poste :

1 poste d'éducatrice de jeunes enfants à TNC

1 poste d'agent des services techniques à temps non complet

1 poste d'agent des services techniques à temps complet

**Au 1<sup>er</sup> Septembre 2006(\*)**

-suppression de poste :

1 poste d'agent de maîtrise Qualifié  
1 poste d'agent des services techniques

Ces suppressions étant motivées par l'avancement d'agents municipaux en place.

- création de postes :

**avec effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2006**

1 poste de Technicien Supérieur Chef

**Avec effet au 1<sup>er</sup> Juillet 2006**

1 poste d'éducatrice Principal de jeunes enfants à TNC  
1 poste d'agent des services techniques à temps complet  
1 poste d'agent Technique Qualifié à temps complet

**Avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2006**

1 poste d'agent de maîtrise principal  
1 poste d'agent Technique

Ces créations étant motivées par l'avancement d'agents municipaux en place.

Entendu l'exposé de MM. LE BESCO et HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de ces informations.

#### **D) Budget annexe du camping du « Vieux Châtel »**

Le budget annexe du camping du « Vieux Châtel », après étude par la Commission des finances et débat d'orientations générales du budget est présenté au Conseil Municipal, étant précisé qu'il s'agit d'un service assujéti à la T.V.A., de sorte que le budget est présenté hors TVA.

Dépenses de Fonctionnement :	22 426,00 €
Recettes de Fonctionnement :	22 426,00 €

Dépenses d'Investissement :	853,00 €
-----------------------------	----------

Recettes d'Investissement : 853,00 €

Entendu l'exposé de MM. LE BESCO et HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 1 voix contre, 3 abstentions et 21 voix pour, ADOPTE le budget annexe du camping municipal du « Vieux Châtel » pour l'exercice 2006.

#### **06-50) BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT VICTOR HUGO**

Rapporteurs : Mr LE BESCO, Maire et Mr Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Budget primitif du Lotissement « Victor Hugo », établi par la Municipalité après étude par la commission des finances, est présenté au Conseil municipal.

Il peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	37 863 €
Recettes de Fonctionnement :	37 863 €
Dépenses d'Investissement :	néant
Recettes d'Investissement :	néant

Entendu l'exposé de MM. LE BESCO et HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 4 abstentions, ADOPTE le budget primitif du lotissement Victor Hugo pour l'exercice 2006.

#### **06-51) BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT DE MELESSE**

Rapporteurs : Mr LE BESCO, Maire et Mr Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Budget primitif du Lotissement de « Melesse » établi par la Municipalité après étude par la commission des finances sera présenté au Conseil municipal.

Il peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	38 994 €
Recettes de Fonctionnement :	38 994 €
Dépenses d'Investissement :	néant
Recettes d'Investissement :	néant

Entendu l'exposé de MM. LE BESCO et HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 4 abstentions, ADOPTE le budget primitif du lotissement de Melesse pour l'exercice 2006.

**06-52) BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT CITE RAHUEL**

Rapporteurs : Mr LE BESCO, Maire et Mr Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Budget primitif du Lotissement « Cité Rahuel » établi par la Municipalité après étude par la commission des finances sera présenté au Conseil municipal.

Il peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	183 625,00 €
Recettes de Fonctionnement :	183 625,00 €
Dépenses d'Investissement :	98 411,00 €
Recettes d'Investissement :	98 411,00 €

Entendu l'exposé de MM. LE BESCO et HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 4 abstentions, ADOPTE le budget primitif du lotissement « Cité Rahuel » pour l'exercice 2006.

**06-53) BUDGET PRIMITIF DU LOTISSEMENT de la PROVIDENCE**

Rapporteurs : Mr LE BESCO, Maire et Mr Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Budget primitif du Lotissement de « La Providence », établi par la Municipalité après étude par la commission des finances, sera présenté au conseil municipal.

Il peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	94 543,00 €
Recettes de Fonctionnement :	94 543,00 €
Dépenses d'Investissement :	1 725,00 €
Recettes d'Investissement :	1 725,00 €

Entendu l'exposé de MM. LE BESCO et HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE le budget primitif du lotissement de la Providence pour l'exercice 2006.

#### **06-54) BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DES EAUX**

Rapporteurs : M. LE BESCO, Maire et M. Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Budget primitif du Service des Eaux, établi par la Municipalité après étude par la commission des finances, sera présenté au Conseil municipal.

Il peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	214 225,00 €
Recettes de Fonctionnement :	214 225,00 €
Dépenses d'Investissement :	539 008,00 €
Recettes d'Investissement :	539 008,00 €

Entendu l'exposé de MM. LE BESCO et HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 4 abstentions, ADOPTE le budget primitif du service des eaux pour l'exercice 2006.

#### **06-55) BUDGET PRIMITIF DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteurs : Mr LE BESCO, Maire et Mr Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Le Budget primitif du Service de L'Assainissement, établi par la Municipalité après étude par la commission des finances et le débat d'orientations générales du budget, sera présenté au Conseil municipal.

Il peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de Fonctionnement :	194 678,00 €
Recettes de Fonctionnement :	194 678,00 €
Dépenses d'Investissement :	577 890,00 €
Recettes d'Investissement :	577 890,00 €

Entendu l'exposé de MM. LE BESCO et HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 21 voix pour et 4 abstentions, ADOPTE le budget primitif du service de l'assainissement pour l'exercice 2006.

## **06-56) OUVERTURE LIGNE DE CREDIT DE TRESORERIE – RENOUVELLEMENT**

Rapporteur : M. Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint

M. HAMELIN rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 17 mai 2004, celui-ci a voté le renouvellement de la ligne de crédit de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne, pour permettre de faire face à des besoins passagers de financement de travaux d'investissements.

Les caractéristiques étaient les suivantes :

Montant : 300 000 €  
Durée : 12 mois renouvelables  
Taux variable calculé sur la base du T4M majoré de 0.18 %  
Commission d'engagement et frais de dossier : Néant

L'ouverture de la ligne de crédit de trésorerie étant arrivée à son terme, il est proposé au Conseil Municipal :

- de renouveler celle-ci pour 12 mois supplémentaires selon les conditions suivantes :

Montant : 300 000 €  
Durée : 12 mois renouvelables  
Taux variable calculé sur la base du T4M majoré de 0.16 %  
Commission d'engagement et frais de dossier : Néant

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir et à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conventions prévues au contrat.

Entendu l'exposé de M. HAMELIN, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, ADOPTE les propositions ci-dessus.

## **06-57) MISE EN PLACE D'UN TARIF DE LOCATION DES LOCAUX DU CENTRE ADMINISTRATIF, 11 RUE NOTRE DAME, POUR STAGES**

Rapporteur : M. Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint

M. HAMELIN rappelle au Conseil Municipal que la Ville dispose de locaux, situés 11 rue Notre Dame, pour lesquels une convention a été passée avec l'Association AIDE (Avenir, Intervenir, Devoirs, Enfants) qui utilise les lieux quelques heures par semaine.

Il est envisagé de mettre également ces locaux à disposition d'organismes de formation.

M. HAMELIN propose au Conseil Municipal de fixer un tarif, par demi-journée ou journée complète, sachant que chaque mise à disposition fera l'objet d'une convention avec l'organisme de formation.

### **Tarifs proposés pour l'année 2006 :**

- Tarif par demi-journée	5,15 €
- Tarif par journée	10,30 €

Entendu l'exposé de M. HAMELIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de fixer les tarifs tels que proposés ci-dessus et DONNE POUVOIR au Maire pour signer la convention à intervenir avec chaque organisme de formation.

### **06-58) EFFACEMENT DES RESEAUX AÉRIENS – ALLÉE DES PRIMEVERES ET AVENUE DE LA LIBÉRATION - REACTUALISATION**

Rapporteur : M. Joël HAMELIN, 1<sup>er</sup> Adjoint

M. HAMELIN rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 25 octobre 2004, il a été décidé de réaliser les travaux d'effacement de réseaux de :

- l'Allée des Primevères pour un montant total HT de 85 399,67 € avec une participation financière de la ville de 54 434 €
- l'avenue de la Libération pour un montant total HT de 55 800,17 € avec une participation financière de la ville de 29 636 €

Soit pour les deux sites un montant total HT de 141 199,84 € avec une participation financière de la ville de 84 070 €.

Pour des raisons d'avancement de travaux sur chantier, le programme d'effacement de réseaux, rue de la Renaissance a été avancé et effectué en 2005 et le programme d'effacement de réseaux, allée des Primevères et avenue de la Libération a été reporté pour 2006.

Aussi, M. HAMELIN informe le Conseil Municipal de la réactualisation des calculs prévisionnels, reçu en date du 20 mars dernier du SDE à savoir un montant total HT, pour l'allée des Primevères et l'avenue de la Libération, de 144 200 € avec une participation financière de la ville de 105 628,40 €

S'agissant d'une information, ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote.

## **06-59) TRAVAUX DE VOIRIE URBAINE ET RURALE – PROGRAMME 2006**

Rapporteur : M. LEBRET, Adjoint

M. LEBRET rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du Jeudi 12 Janvier 2006, la commission n° 3, « Voirie et Affaires Rurales », a établi le projet de programme voirie 2006.

Il rappelle également que, par délibération en date du 13 Mars 2006, il a été précisé que sur certaines voies, le programme voirie 2006 comprend des prestations complémentaires ne rentrant pas en totalité dans les missions ATESAT, générant ainsi un marché de maîtrise d'œuvre entre la commune de Combourg et la Direction Départementale de l'Équipement

Suite à l'estimation sommaire établie par les services de l'équipement le 28 Mars 2006, M. LEBRET propose au Conseil Municipal le programme de voirie urbaine et rurale suivant :

### **VOIRIE URBAINE :**

Allée des Primevères
Avenue des Acacias
RD 794 (Rue de l'Abbaye)
Place du Champ de Derrière

### **VOIRIE RURALE :**

Trévason
Trévason/La Morière
Hauts Champs Moiteaux/Grande Cour
Grande Cour
Launay Pirieuc/VC 152
La Ville en Julien
Carrefour VC130/VC23
Le Grand Val
La Cabouchère
La Haute Racinais

En fonction des résultats de l'appel d'offres, des tranches conditionnelles pourraient être réalisées.

### **En Urbain :**

Rue Sœur Joséphine
Rue Ernest Renan

**En Rural :**

Les Rivières

M. LEBRET propose au Conseil Municipal d'approuver ce programme des travaux.

Compte tenu du montant de l'estimation des travaux (supérieur à 210 000 € H.T.), la procédure de dévolution des travaux à retenir est celle de l'appel d'offres ouvert. La DDE a été chargée d'assurer la préparation de cette consultation.

M. LEBRET propose également Conseil Municipal :

- d'approuver le dossier de consultation des entreprises
- de lancer la procédure d'appel d'offres
- de confier à la commission municipale n° 9 (appels d'offres) l'ouverture des plis et l'attribution du marché
- de donner pouvoir au Maire pour engager les démarches et signer tout document utile au suivi de ce dossier
- d'imputer la dépense sur les crédits prévus à cet effet

Entendu l'exposé de M. LEBRET, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés, ADOPTE les propositions ci-dessus.

**06-60) PARCOURS SANTÉ – DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : M. André BADIGNON, Adjoint

M. BADIGNON rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 13 mars 2006, il a été décidé de réaliser un parcours santé, avenue de Waldmünchen, représentant une dizaine de modules sur un sentier d'une longueur d'environ 300 m, pour un montant estimatif de 55 900 € HT.

Compte tenu du changement intervenu au niveau de l'attribution et du fonctionnement des subventions départementales, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au titre du contrat de Territoire via la Communauté de Communes.

Entendu l'exposé de M. BADIGNON, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés, ADOPTE les propositions ci-dessus.

## **06-61) ACQUISITION DE TATAMIS POUR LE CLUB DE KARATÉ – DEMANDE DE SUBVENTION**

Rapporteur : M. André BADIGNON, Adjoint

M. BADIGNON rappelle que la Ville de Combourg a mis à disposition en janvier 2005 un local municipal (ancienne école maternelle rue des Sports) à l'association sportive KARATE de Combourg dont le nombre d'adhérents est en augmentation constante.

Ce bâtiment a fait l'objet d'améliorations réalisées en partie par l'Association et en partie par les services communaux.

Il convient de mettre à disposition de l'association le matériel correspondant à son activité.

Aussi, la Ville a-t-elle été sollicitée pour financer l'acquisition de tatamis.

A cette occasion, M. LE BESCO propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre du contrat de territoire via la Communauté de Communes.

Entendu l'exposé de M. BADIGNON, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membre présents et représentés, ADOPTE les propositions ci-dessus.

## **06-62) DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE – Article L 2122-22 (15<sup>e</sup> alinéa) et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

Rapporteur : M. Joël LE BESCO, Maire

Par délibération n° 02.07 en date du 4 février 2002, le Conseil Municipal, en application de l'article L 2122-22, 15<sup>ème</sup> alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné délégation au Maire pour « exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme... »

Conformément à l'article L 2122-23, avant dernier alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière réunion, à savoir :

- Arrêté n° 06.037 T en date du 2 mars 2006 décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - o parcelles AE n° 66p et 77p sises « avenue de la Libération » (**DIA n° 09**) d'une superficie de 643 m<sup>2</sup> et supportant une maison d'habitation
- Arrêté n° 06.060 T en date du 27 mars 2006 décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - o parcelle AC 324 sise « 1, place Albert Parent » (**DIA N° 10**) d'une superficie de 37 m<sup>2</sup> et supportant un commerce

- Arrêté n° 06.061 T en date du 27 mars 2006 décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - o parcelle AH 358 sise « 65, avenue de la Libération » (**DIA n° 11**) d'une superficie de 8048 m<sup>2</sup> et supportant un studio avec parking et cave
  
- Arrêté n° 06.062 T en date du 27 mars 2006 décidant de renoncer à l'exercice du droit de préemption en ce qui concerne le bien suivant :
  - o parcelle AB 38 sise « 13, avenue du Général de Gaulle » (**DIA n° 12**) d'une superficie de 95 m<sup>2</sup> et supportant un garage

S'agissant d'une information, ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un vote.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 00.